



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA
COMTÉ DE KAMOURASKA
PROVINCE DE QUÉBEC**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par un règlement relatif à la démolition d'immeubles.

1. **Que** lors de la séance tenue le 14 mars dernier, le conseil de la municipalité a donné avis de motion et déposé le projet de « règlement numéro 2023-02 relatif à la démolition d'immeubles ».
2. **Qu'**une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 avril 2023, à 19h30, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. **Que** le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. **Que** le projet de règlement vise tout le territoire de la municipalité.
5. **Que** le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 531 rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 30^e JOUR DE MARS 2023.


Cédric Lauzon,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION
Avis d'une consultation publique du règlement 2023-02

Je soussigné, Cédric Lauzon directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 30 mars 2023 entre 9 h et 11 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30 mars 2023.



Cédric Lauzon,
Directeur général et greffier-trésorier